

Où voter?

Une question de domicile



Tu ne peux pas voter n'importe où lors d'une élection provinciale!

Tu dois voter dans la circonscription de ton domicile, qui n'est pas nécessairement celle où tu habites pendant tes études. Pour pouvoir voter, assure-toi d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale à la bonne adresse.

Le Québec est divisé en 125 circonscriptions électorales.
Une députée ou un député représente chaque circonscription.

Comment savoir où est mon domicile?

Domicile

Ton domicile, c'est ta **résidence principale**, où tu exerces tes droits civils.

Par exemple, c'est l'adresse indiquée sur tes pièces d'identité, dans ta déclaration de revenus (ou d'impôts) et où tu reçois des communications officielles.

Résidence

Une résidence, c'est un endroit où tu demeures de façon habituelle, par exemple, pendant l'année scolaire.

Tu peux avoir plusieurs résidences, mais tu as un seul domicile.

Où est leur domicile?



Sofia est originaire de Chicoutimi, mais elle a déménagé à Québec pour sa maîtrise. Elle considère son nouvel appartement comme sa résidence principale. Elle utilise cette adresse pour déclarer ses impôts et elle a modifié son adresse auprès des institutions gouvernementales. De plus, elle travaille dans cette ville.

Son domicile est à Québec.



Sébastien vit temporairement en résidence universitaire à Sherbrooke pour ses études, mais il retourne à la maison familiale, à Sorel, tous les mois. Il compte s'installer là-bas après ses études. Il utilise l'adresse de Sorel pour ses impôts et c'est l'adresse inscrite sur son permis de conduire.

Son domicile est à Sorel.



Noah vient de la Nouvelle-Écosse, habite à Montréal pour ses études, mais a l'intention de retourner vivre à Halifax après l'obtention de son diplôme. C'est son adresse dans cette ville qui est inscrite à son dossier étudiant et son permis de conduire est celui de la Nouvelle-Écosse.

Noah ne peut pas voter au Québec.

Son domicile est à Halifax.

Est-ce que je peux voter sans retourner à mon domicile?

Probablement! Dans les jours précédant l'élection, de nombreux établissements d'enseignement (cégep, université, centre de formation, etc.) accueillent un bureau de vote sur le campus et une commission de révision. Tu peux y aller pour :



- 1 T'inscrire sur la liste électorale, au besoin.
- 2 Modifier ton inscription si ton domicile a changé, en apportant des documents qui prouvent ton changement d'adresse.
- 3 Voter pour une candidate ou un candidat de la circonscription de ton domicile.

Tu peux aussi voter dans les jours précédant l'élection au bureau de la directrice ou du directeur du scrutin de n'importe quelle circonscription.

Pour plus d'info :
consulte le site Web
d'Élections Québec!



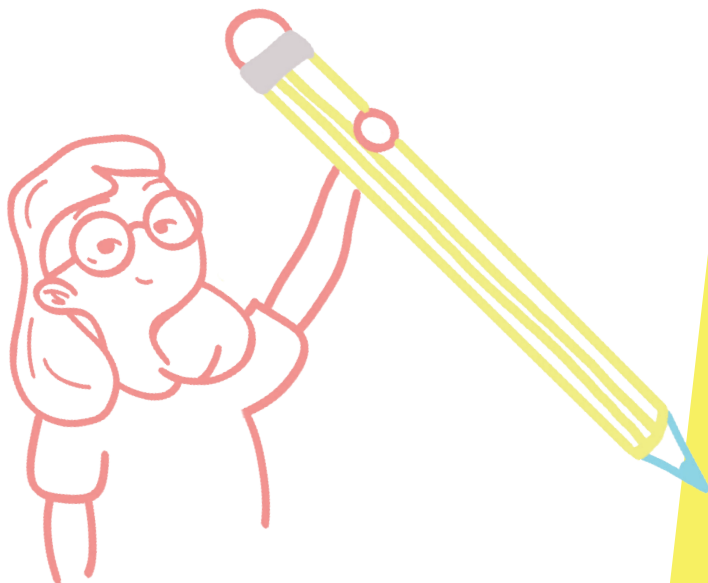
Où doivent-ils voter?

Sofia doit voter pour une candidate ou un candidat de la circonscription de son appartement à **Québec**. Elle pourra voter le jour des élections dans un bureau de vote de la circonscription **de son appartement**. Elle pourra aussi, quelques jours avant l'élection, voter sur son campus.

Sébastien doit voter pour une candidate ou un candidat de la circonscription de son **domicile à Sorel**. Il pourra voter sur son campus à Sherbrooke, ou encore à Sorel, s'il s'y trouve lors des jours de vote.

Mon domicile a changé. Que dois-je faire?

Si, comme Sofia, tu as changé de domicile, mets à jour ton inscription à la liste électorale **avant la journée des élections**. Il y a plusieurs façons de le faire.



- Utilise le Service québécois de changement d'adresse avant que les élections soient déclenchées.
- Rends-toi sur le site Web d'Élections Québec au début de la période électorale.
- Rends-toi dans un bureau de vote sur le campus dans les jours précédant l'élection, avec des documents qui prouvent ton changement d'adresse.